
Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

27 septembre 2019

Comment investir dans un fonds responsable ?

Si investir dans un fonds responsable peut sembler plus compliqué que dans un fonds traditionnel, il n'en est rien. Voici les grandes étapes à suivre et les documents à consulter.

Comment investir dans un fonds responsable ?

Vous souhaitez donner plus de sens à votre épargne, mais vous ne savez pas comment faire. Voici les grandes étapes à suivre.

1. Vers qui se tourner ?

Votre **intermédiaire financier habituel** : banque, assureur, courtier en ligne, conseiller en investissements financiers... Il vous proposera différentes solutions en fonction de :

votre profil



vos projets



votre horizon de placement



votre tolérance au risque



2. Quels supports choisir ?

Chaque intermédiaire sélectionne des fonds responsables auprès de sociétés de gestion. Ces fonds peuvent être placés dans **différents supports** :

compte-titres
PEA & PEA PME-ETI
assurance-vie



épargne salariale :
PEE, Perco (PER Collectif)

3. Quels documents consulter ?

Avant de choisir, assurez-vous de bien comprendre le fonctionnement de votre investissement, et vérifiez que la stratégie du fonds correspond à vos valeurs. Vous pouvez consulter :

► le DICI pour un fonds
ou DIC pour une assurance-vie

Ils reprennent les principales caractéristiques du fonds

► le reporting extra-financier

Il décrypte la prise en compte de ces critères dans les opérations d'investissement



Ces documents sont disponibles auprès de votre intermédiaire financier habituel ou de la société de gestion, et sur leur site internet.

Pour en savoir plus, contactez AMF Epargne Info Service au 01 53 45 62 00



Mots clés

[PRODUITS FINANCIERS](#)[BIEN INVESTIR](#)

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

[ARTICLE](#) [FINANCE DURABLE](#)

12 mai 2021

Glossaire de la finance durable

[GUIDE ÉPARGNANT](#)[FINANCE DURABLE](#)

15 octobre 2020

S'informer sur... La finance durable

[ARTICLE](#) [FINANCE DURABLE](#)

01 octobre 2020

Finance durable : comment donner du sens à son épargne ?



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02